

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

UN CIRCUIT EN 7 ÉTAPES ET PLUSIEURS INTERVENANTS

- Les CNI ne sont plus fabriquées en préfecture
- Inutile donc de demander un traitement accéléré de votre demande
- Impossible de récupérer votre titre en préfecture car ils sont directement livrés en mairie

1

Vous déposez votre demande complète en mairie



2

La mairie vérifie que votre dossier est complet et les photos conformes puis le transmet à la préfecture



3

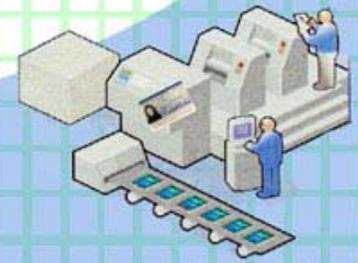
La préfecture autorise la délivrance de la carte d'identité



Les dossiers validés sont envoyés par la voie postale au centre national de production

4

Le centre de production de Lognes (77) fabrique votre CNI



5

Le transporteur TNT ou la Poste récupère votre CNI



6

Le transporteur TNT ou la Poste livre votre CNI à la mairie



Avant toute réservation de voyage, assurez-vous d'avoir un document d'identité (CNI - Passeports) en cours de validité